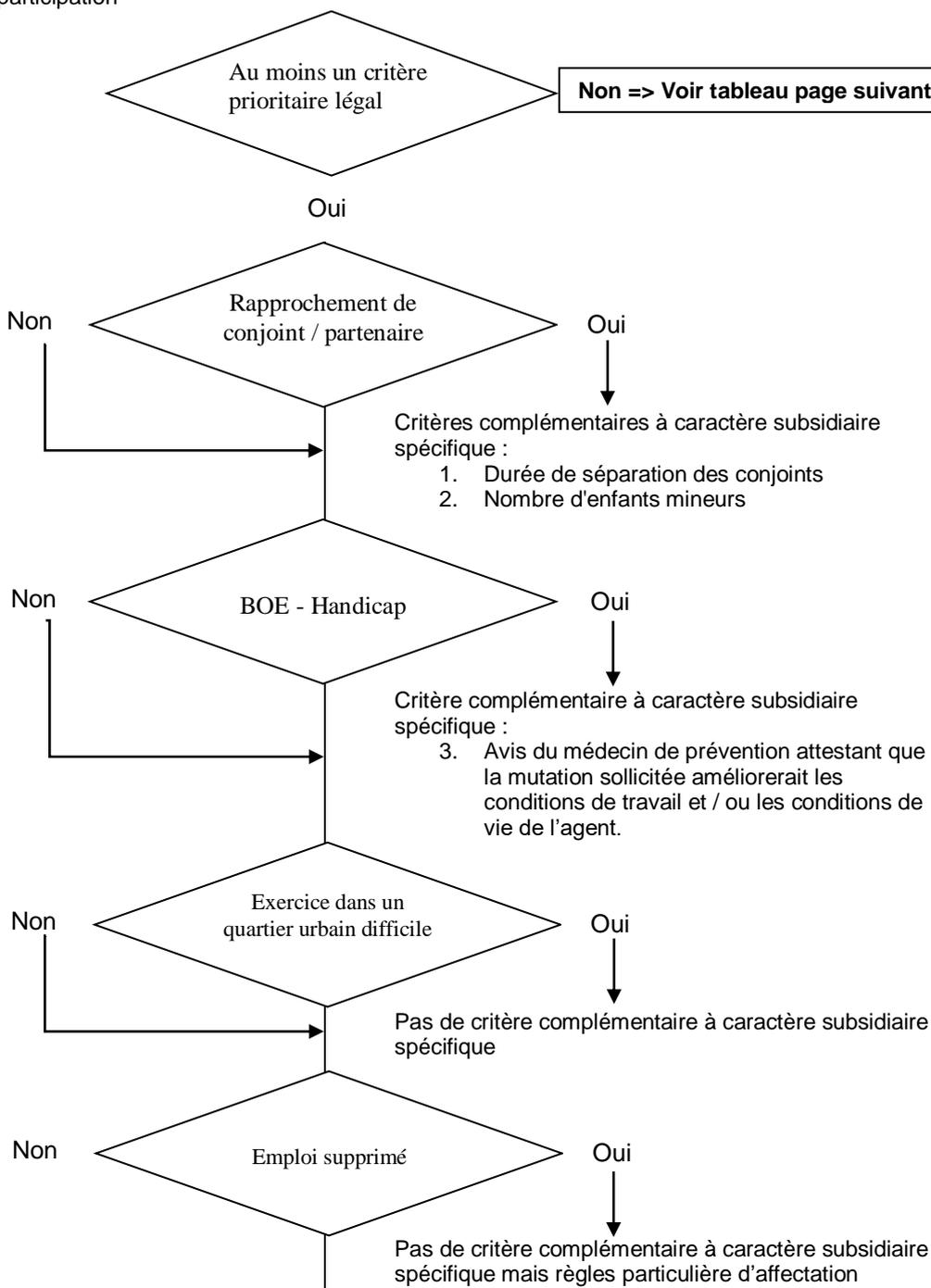


**MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE ATSS / ITRF - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
LOGIQUE DE TRAITEMENT**

Obligation de participer au mouvement pour :

- Titulaires en délégation d'exercice ou délégation rectorale qui ne souhaitent pas réintégrer leur poste d'origine ;
- Titulaires actuellement en disponibilité, en congé parental ou en détachement et souhaitant réintégrer leurs fonctions à la rentrée 2020 ;
- Personnels affectés à titre provisoire sur poste définitif ou sur un poste provisoire en 2019/2020. Ils seront sollicités individuellement par courrier pour participer au mouvement ;
- AAE et SAENES ayant obtenu leur entrée sur une possibilité d'accueil au mouvement inter académique ;
- Personnels concernés par une mesure de carte scolaire

ou acte volontaire de participation



- ⇒ Décompte des critères prioritaires légaux. Attribution du poste à l'agent disposant du nombre de critères le plus important, selon le principe de « l'escargot (établissement, commune, groupement de communes, ...)».
- ⇒ En cas d'égalité, départage sur la base des critères complémentaires à caractère subsidiaire spécifiques.
- ⇒ Si persistance d'égalité, départage sur la base des critères complémentaires à caractère subsidiaires « convenance personnelle » => **Voir tableau suivant**

Si aucun critère prioritaire légal (« convenance personnelle) ou si égalité après décompte des critères prioritaires légales et critères complémentaires subsidiaires spécifiques
 ⇒ Etude des critères complémentaires à caractère subsidiaire, priorisés dans l'ordre suivant (numérotation tenant compte des critères complémentaires subsidiaires spécifiques)

4. Pour les demandes de mutation des agents en position de détachement, de congé parental et de disponibilité dont la réintégration s'effectuerait dans leur académie d'origine et entraînerait de fait une séparation de leur conjoint ou partenaire : la durée de détachement, de congé parental ou de disponibilité	
Si maintien de l'égalité	5. Pour les demandes de mutation au titre de l'exercice de l'autorité parentale conjointe (garde alternée / partagée, droit de visite)
Si maintien de l'égalité	6. Pour l'ensemble des demandes de mutation : critère lié aux caractéristiques du poste occupé pendant une durée minimale de cinq ans : zones géographiques connaissant des difficultés particulières de recrutement (communes rurales inventoriées dans REVCLAS ¹), INFENES (poste en internat, exercice des fonctions en tant que « titulaire remplaçant »), exercice sur postes incomplets liés (2 * 50%), exercice au sein de cités scolaires, exercice en EPLE classés en catégorie 4 et 4ex.
Si maintien de l'égalité	7. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'ancienneté de poste
Si maintien de l'égalité	8. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'ancienneté de corps
Si maintien de l'égalité	9. Pour l'ensemble des demandes de mutation : le grade et l'échelon détenu
Si maintien de l'égalité	10. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'ancienneté générale de service.

La procédure de départage des demandes de mutation ne se substitue pas à l'examen de la situation individuelle des agents liée en particulier :

- à leur santé, celle de leur conjoint ou de leurs enfants (compléter l'annexe 4 de la circulaire académique – Avis de la médecine de prévention)
- à une logique de soutien aux parcours diversifiés (situation de réintégration revenant de disponibilité, de détachement, fin de décharge suite à un mandat de permanent syndical),
- à des critères d'ordre familial ou répondant à des situations sociales particulières (exemples : demande conjointe de mobilité des deux conjoints sur la base de critères au titre des priorités légales, conjoint de militaire, situation de proche aidant, situation de difficulté familiale).

¹ Voir liste en dernière page de ce document

**MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE ATSS / ITRF - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
EXEMPLES**

			Critères prioritaires légaux (CPL)					Critères complémentaires subsidiaires													
Agents / Postes	Titre	Nom	Rapprochement de conjoint / partenaire (RC)	Handicap - BOE	Exercice quartier urbain difficile	Suppression de poste	Total CPL	RC		BOE	Réintégration		Autorité parentale	Poste particulier	Carrière / Ancienneté				Observations	Affectation	
								1 - Durée séparation	2 - Enfants mineurs	3 - Avis MP	Réintégration après détachement, congé parental ou disponibilité (séparation conjoint / partenaire)	4 - Durée détachement, CP, dispo.	5 - Autorité parentale conjointe (alernée / partagée, droit de visite)	6 - Exercice sur poste particulier	7 - Anc de poste	8 - Anc de corps	9 - Grade / échelon	10 - Ancienneté générale de service			
Agents	M.	ROUGE	Oui				1	2 ans	2						7 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	Mme	VIOLET	Oui	Oui			2	2 ans	2						4 ans	4 ans	Grade 1 - E2	7 ans			
	Mme	BLEU	Oui	Oui			2	2 ans	3	Oui					2 ans	5 ans	Grade 1 - E2	10 ans			
	M.	VERT					0				Oui	2 ans			4 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	M.	ORANGE					0				Oui	2 ans	Oui		2 ans	5 ans	Grade 1 - E3	11 ans			
	Mme	GRIS					0								8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle		
	Mme	POURPRE					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E7	18 ans	Dispo conv. Personnelle			
A	M.	ROUGE	Oui				1	2 ans	2						7 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans		X	
	M.	VERT					0				Oui	2 ans			4 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	M.	GRIS					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle			
B	Mme	ROUGE	Oui				1	2 ans	2						7 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	M.	VIOLET	Oui	Oui			2	2 ans	2	Oui					4 ans	4 ans	Grade 1 - E2	7 ans		X	
	M.	GRIS					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle			
C	M.	ROUGE	Oui				1	2 ans	2						7 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	Mme	VIOLET	Oui	Oui			2	2 ans	2	Oui					4 ans	4 ans	Grade 1 - E2	7 ans			
	Mme	BLEU	Oui	Oui			2	2 ans	3					2 ans	5 ans	Grade 1 - E2	10 ans				
	M.	GRIS					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle		X	
D	M.	VERT					0				Oui	2 ans			4 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans		X	
	M.	GRIS					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle			
E	M.	VERT					0				Oui				4 ans	10 ans	Grade 1 - E5	12 ans			
	M.	ORANGE					0				Oui	2 ans	Oui		2 ans	5 ans	Grade 1 - E3	11 ans		X	
	M.	GRIS					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle			
F	M.	GRIS					0								8 ans	15 ans	Grade 2- E5	17 ans	Dispo conv. Personnelle		
	Mme	POURPRE					0							8 ans	15 ans	Grade 2- E7	18 ans	Dispo conv. Personnelle		X	

LISTE DES COMMUNES RELEVANT DU CRITERE « RURAL » POUR L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Bas-Rhin	Commune	Type EPLE
	BOUXWILLER	CLG
	BOUXWILLER	LGT
	DAMBACH-LA-VILLE	CLG
	DETTWILLER	CLG
	DIEMERINGEN	CLG
	DRULINGEN	CLG
	DRUSENHEIM	CLG
	GERSTHEIM	CLG
	HOCHFELDEN	CLG
	INGWILLER	CLG
	LA BROQUE	CLG
	LA WALCK	CLG
	LAUTERBOURG	CLG
	MARCKOLSHEIM	CLG
	MERTZWILLER	CLG
	NIEDERBRONN-LES-BAINS	CLG
	REICHSHOFFEN	CLG
	RHINAU	CLG
	SARRE-UNION	CLG
	SARRE-UNION	LPO
	SELTZ	CLG
	SOUFFLENHEIM	CLG
	SOULTZ-SOUS-FORÊTS	CLG
	SUNDHOUSE	CLG
	TRUCHTERSHEIM	CLG
	VILLÉ	CLG
	WASSELONNE	CLG
	WINGEN-SUR-MODER	CLG
	WISSEMBOURG	CLG
	WISSEMBOURG	LPO LYC METIER
	WOERTH	CLG

Haut-Rhin	Commune	Type EPLE
	BURNHAUPT-LE-HAUT	CLG
	DANNEMARIE	CLG
	FERRETTE	CLG
	FESSENHEIM	CLG
	ILLFURTH	CLG
	MASEVAUX	CLG
	MASEVAUX	LP
	ORBÉY	CLG
	OTTMARSHEIM	CLG
	RIBEAUVILLÉ	LGT
	ROUFFACH	CLG
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	CLG
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	LPO
	SEPPOIS-LE-BAS	CLG
	VOLGELSHEIM	CLG